



FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

Lieux d'entraînement : Ancenis ☐ Varades ☐ Mésanger ☐ Le Cellier ☐ Belligné ☐

NOM : Prénom Sexe : féminin masculin

Date de naissance

Adresse Ville C.P.

Tél mère Tél père OU de l'adhérent

Mail

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné (nom, prénom) agissant en qualité de responsable légal, autorise la décision par l'encadrement du judo club du transfert à l'hôpital par un service d'urgence, pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant (nom prénom)

Droit à l'image individuelle associée à l'image du club

Sans avis contraire, le club s'autorise à utiliser l'image des membres à son profit pour assurer sa promotion.

Règlement intérieur

Cotisations : toute cotisation reste acquise au club après la première séance d'essai. Le paiement peut être échelonné en trois fois sur les 3 mois qui succèdent l'inscription. (Chèques, espèces, ANCV, coupons sports, virement, HELLO ASSO.

La fiche d'inscription doit-être soigneusement remplie. Joindre lors de la deuxième séance un certificat médical « apte à la pratique du judo y compris en compétition » ou pour les compétiteurs, le cachet du médecin sur le passeport sportif datant de moins d'un an.

Le judogi et Tongs ; la tenue est personnelle et doit être lavée après chaque séance. Pour les enfants, il est recommandé de marquer très lisiblement sur la veste, pantalon, et tongs le nom et prénom. Pour le déplacement au bord du tatami, il se fait uniquement en tongs.

Hygiène corporelle ; Une hygiène corporelle très soignée est exigée (pieds et mains propres, ongles courts), cheveux attachés et ôter tous bijoux, bracelets, boucles d'oreilles et piercing. Interdiction de marcher pieds nus en dehors du tatami. Il est souhaitable de Faire une friction des pieds et des mains au gel hydroalcoolique juste avant de monter sur le tatami, prévoir son flacon.

Objets de valeur ; le club décline toute responsabilité pour les objets et argents égarés ou volés. Eviter de laisser vos affaires dans le vestiaire, il est recommandé de déposer votre sac dans le dojo.

Il est de la responsabilité du parent et, ou, de l'accompagnateur d'être présent aux abords du tatami ou dojo aux horaires précis de début et de fin des cours, ainsi que de vérifier que le professeur est bien présent avant de laisser le jeune mineur.

Pour permettre aux enfants de progresser, les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés dans le dojo. Ouverture du dojo pour les parents et accompagnateurs seulement la semaine avant les périodes des vacances.

Il est vivement recommandé de visiter de façon régulière le site du club pour s'informer des horaires des manifestations et d'un changement imprévu. (www.judo-club-ancenis.com) et Facebook.

Nom et Prénom du responsable Légal

Fait à le

Judo Ancenis, association loi 1901, affilié FFJDA- déclaration préfecture n°0444000800- agrément jeunesse et sport n°445840- Siret n°38073429300034

Complexe du Pontreau 385 bd joseph Vincent 44150 Ancenis MAIL : judogerard@orange.fr

VOUS POUVEZ VOUS ENTRAÎNER DANS LES DIFFÉRENTS DOJOS